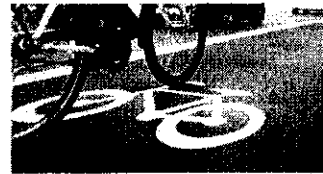




Direction des Services Techniques
13 place Maréchal Foch
56704 HENNEBONT CEDEX
02.97.85.98.09



DEMANDE DE SUBVENTION VÉLO 2024

CADRE

Par délibération du 27 juin 2024, la Ville d'Hennebont a décidé d'octroyer une aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un vélo, selon les modalités d'attribution suivantes :

La participation de la Ville d'Hennebont s'élève à 30 % de la valeur d'achat dans la limite de 100 €.

L'aide est attribuée à une personne physique résidant à Hennebont.

Elle est octroyée pour l'achat neuf d'un vélo enfant ou d'un vélo adulte de type vélo de ville, VTC (Vélo Tout Chemin) ou VAE (Vélo à Assistance Electrique), d'une remorque et/ou carriole à vélo, pour l'électrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture toujours sans condition de ressources. Pour les adultes, les VTT (Vélo Tout Terrain) Gravel et vélos de course et/ou de compétition sont exclus.

Une seule subvention est accordée par foyer et par an.

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Votre identité :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Date d'achat du vélo : .....

Type de vélo acheté : .....

- checkbox Vélo enfant
checkbox Vélo adulte (vélo de ville/VTC) - hors VTT, Gravel et vélo de course
checkbox Vélo adulte à assistance électrique (VAE) - hors VTT et vélo de course
checkbox Remorque et/ou carriole à vélo
checkbox Electrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture

Pièces à joindre :

- check Copie de la facture d'achat établie par un commerçant, au nom du demandeur de moins de 60 jours suivant la date de facturation du vélo ;
check Justificatif de domicile (par exemple facture eau, électricité, téléphone...);
check RIB.

A.....

Le.....

Signature

A REMPLIR PAR LE SERVICE

Demande recevable : checkbox oui checkbox non Motif du refus :

Aide accordée : \_\_\_\_\_

Date :

Signature :

